



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de loi n° 63 – Loi concernant la vérification de
l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs
empreintes digitales

Procès-verbal de la séance du 8 février 2017

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2945-20170209**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 8 FÉVRIER 2017	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	2

ANNEXES

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- II. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Séance du mercredi 8 février 2017

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 63 – Loi concernant la vérification de l’identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales (Ordre de l’Assemblée le 7 février 2017)

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)

M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique

M^{me} Melançon (Verdun)

M. Merlini (La Prairie)

M^{me} Montpetit (Crémazie)

M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M^{me} Roy (Montarville)

Témoin :

Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec :

M. Mathieu Lavoie, président

M^e Nathalie Ann Brassard

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l’hôtel du Parlement.

À 15 h 05, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Coiteux (Nelligan), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec.

M. le président dépose les mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 15 h 46, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux, au mardi 14 février 2017, à 18 h 15, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Maxime Perreault

Guy Ouellette

MP/vb

Québec, le 8 février 2017

ANNEXE I

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

ANNEXE II

**Liste des mémoires des personnes et des organismes
qui n'ont pas été entendus**

Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Barreau du Québec	002M
Commission d'accès à l'information	001M